



## École Élémentaire Catholique Le-Petit-Prince

79, chemin Avro  
Maple (Ontario) L6A 1Y3  
(905) 832-3153

### ★ MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE ★

L'école élémentaire catholique Le-Petit-Prince, avec l'Église, ses parents et sa communauté, se veut un milieu de langue française où les enfants développent un sentiment d'appartenance à la culture franco-ontarienne et s'épanouissent en tant qu'individu autonome et responsable contribuant à une société dynamique tout en respectant l'univers qui les entoure.

Mme Caroline Sodhi, Direction d'école  
[csodhi@cscmonavenir.ca](mailto:csodhi@cscmonavenir.ca)  
Conseil scolaire MonAvenir : [www.cscmonvenir.ca](http://www.cscmonvenir.ca)

*Un code de conduite pour un cadre de vie bienveillant, sain  
et sécuritaire pour toutes et tous!*

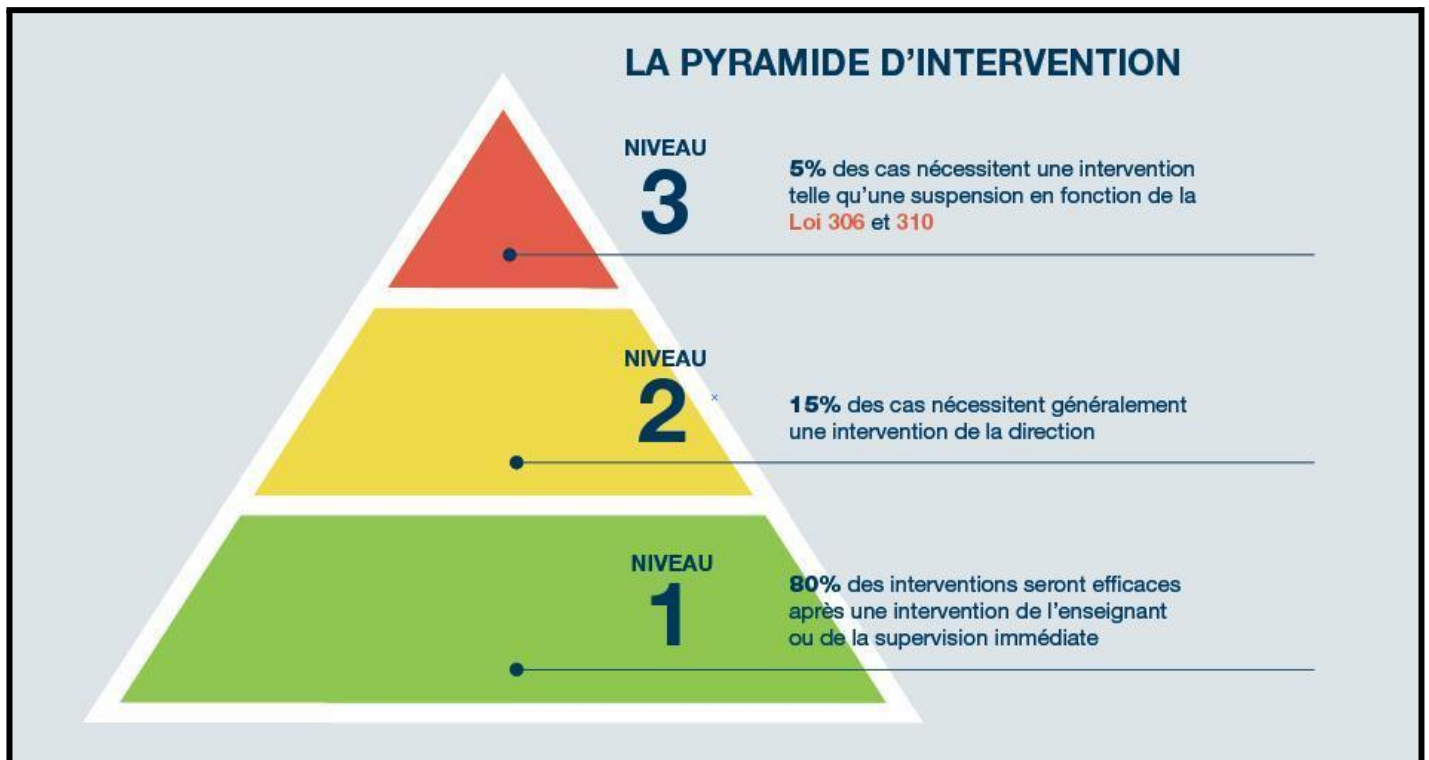
## ★ CODE DE CONDUITE PROVINCIAL ★



Le code de conduite provincial découle de la *Loi sur l'éducation* (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, bénévoles, visiteurs) qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

## ★ DISCIPLINE PROGRESSIVE ★

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève à tirer des leçons des choix qu'il fait et à l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de conduite, suivi d'un avertissement, d'une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou d'un travail.



## ★ ACTIVITÉS POUVANT DONNER LIEU À UNE SUSPENSION ★

**306.** (1) Le directeur d'école examine s'il doit suspendre l'élève qu'il croit s'être livré à l'une ou l'autre des activités suivantes pendant qu'il se trouvait à l'école ou qu'il prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire :

1. Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui.
2. Être en possession d'alcool ou de drogues illicites.
3. Être en état d'ébriété.
4. Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité.
5. Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci.
6. Pratiquer l'intimidation.
7. Se livrer à une autre activité pour laquelle le directeur d'école peut suspendre un élève aux termes d'une politique du conseil.

## ★ SUSPENSION, ENQUÊTE ET RENVOI POSSIBLE ★

**310.** (1) Le directeur d'école doit suspendre l'élève qu'il croit s'être livré à l'une ou l'autre des activités suivantes pendant qu'il se trouvait à l'école ou qu'il prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire : consultez le lien : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e02>

## ★ L'INTIMIDATION ★

L'intimidation est typiquement un **comportement répété, persistant et agressif** envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. L'intimidation est une dynamique qui se caractérise par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses façons :

### L'intimidation physique :

- frapper, bousculer, donner des coups de pied, cracher sur l'autre, battre
- endommager, cacher ou voler la propriété d'autrui, extorsion
- entourer une personne, empêcher quelqu'un de circuler ou de passer

### L'intimidation verbale et non verbale :

- injurier, humilier, menacer, se moquer, taquiner méchamment, tourmenter, utiliser le sarcasme,
- insulter, passer des remarques dégradantes ou à caractère haineux, raciste, sexiste ou homophobe

- forcer quelqu'un à faire quelque chose contre son gré

### L'intimidation sociale

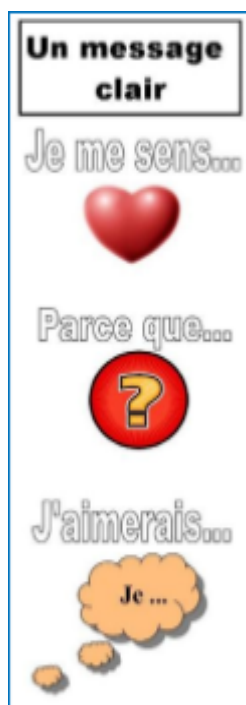
- exclure une personne du groupe
- propager des rumeurs, commérer, révéler des secrets au sujet de cette personne
- inciter à la haine, faire prendre le blâme à quelqu'un d'autre
- humilier en public, placer la personne dans des situations qui la ridiculise

### L'intimidation technologique (cyber-intimidation)

- utiliser l'ordinateur ou tout autre technologie dans le but de diffuser des commentaires haineux, de propager des rumeurs, des photos, des vidéos ou des commentaires blessants pour offenser ou menacer une personne.
- voler un mot de passe et envoyer des courriels ou des messages instantanés menaçants en empruntant une fausse identité.





## DIFFÉRENCES ENTRE UN CONFLIT ET L'INTIMIDATION

CONFLIT	INTIMIDATION
<p>Les conflits sont normaux.</p> <p>Un conflit est un désaccord entre élèves.</p> <p>Le conflit peut être un incident isolé ou répété.</p> <p>Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.</p> <p>L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.</p> <p><b><u>Le conflit résolu</u></b></p> <p>Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit. Le conflit se termine de façon pacifique. Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.</p>	<p>L'intimidation est une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.</p> <p>Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.</p> <p>À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.</p> <p>La personne intimidée est généralement ciblée.</p> <p>Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.</p> <p>Une personne qui intimide est généralement une personne qui incite les autres à intimider la personne ciblée.</p>



EN CAS DE CONFLIT OU D'INTIMIDATION	GESTES RÉPARATEURS
<p>Nous encourageons les élèves de l'école à utiliser le « message clair » tiré du programme « Vers le pacifique » pour résoudre les petits conflits. ( Voir signet à gauche)</p> <p>Afin de développer la capacité d'autorégulation, l'école préconise les outils des zones de régulation (voir ci-dessous)</p>	<p>Selon le degré de sévérité, voici les conséquences et suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rapport d'incident</li> <li><input type="checkbox"/> Intervention directe avec l'élève</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec les intervenants et/ou la direction</li> <li><input type="checkbox"/> Contact avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Gestes réparateurs (déterminée en collaboration avec les parties concernées)</li> </ul> <p>Selon la gravité du conflit ou du cas d'intimidation selon la discipline progressive:</p> <p><b>SUSPENSIONS :</b> Conformément à la Loi sur l'Éducation et au code de conduite du CSC MonAvenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Suspension discrétionnaire</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> Contact possible avec la police</li> </ul>

## ZONES de régulations

			
<p><b>Zone bleue</b></p> <p>triste malade fatigué ennuyé</p> <p>mouvement ralentit</p>	<p><b>Zone verte</b></p> <p>content calme se sentir bien concentré</p> <p>prêt à apprendre</p>	<p><b>Zone jaune</b></p> <p>frustré inquiet bouge beaucoup excité</p> <p>petite perte de contrôle</p>	<p><b>Zone rouge</b></p> <p>fâché terrifié cri/frappe trop excité</p> <p>hors contrôle</p>

Copyright © 2011 Think Social Publishing, Inc.  
This page may be copied for the purposes of educating students and other professionals.

## ★ VALEURS VÉHICULÉES EN TOUT TEMPS ★

En tant qu'école catholique de langue française, tous les membres du personnel ont le devoir et la responsabilité de promouvoir l'actualisation de la foi catholique et de la langue et culture francophone. Ainsi, les membres du personnel encouragent les élèves à agir en tout temps à la manière de Jésus, et ce, en français. Les élèves auront l'occasion de participer à une panoplie d'activités pastorales et culturelles tout au long de l'année. De plus, l'école se veut un milieu sécuritaire et accueillant où tout le monde se sent en sécurité.

## ★ LES VALEURS MENSUELLES À LPP ★

<b>SEPTEMBRE : LA FOI</b>	<b>FÉVRIER : L'ACCEPTATION</b>
<b>OCTOBRE : LE RESPECT</b>	<b>MARS : LA PERSÉVÉRANCE</b>
<b>NOVEMBRE : LA JUSTICE</b>	<b>AVRIL : LA BONTÉ</b>
<b>DÉCEMBRE : L'ESPÉRANCE</b>	<b>MAI : L'EMPATHIE</b>
<b>JANVIER : LA MAÎTRISE DE SOI</b>	<b>JUIN : LA GRATITUDE</b>



## ★ ENVIRONNEMENT SCOLAIRE RESPECTUEUX ★

<b>RESPECT DES PERSONNES</b>	<b>GESTES RÉPARATEURS</b>
<p><b>RESPECT DE SOI-MÊME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me respecte en me souciant de mes comportements et de mes paroles. Ceux-ci reflètent qui je suis et comment j'aime être traité.</li> <li>- Je me donne droit à l'erreur et je me donne la chance de m'améliorer.</li> <li>- Je me respecte en suivant un rythme de développement académique, personnel et social qui répond à mes besoins.</li> <li>- J'accepte mes sentiments et je suis à l'aise de les exprimer.</li> <li>- Je me respecte en me souciant de mon hygiène personnelle et de ma tenue vestimentaire.</li> <li>- Je respecte que j'ai le droit d'apprendre dans un milieu calme et sécuritaire.</li> </ul> <p><b>RESPECT DES ADULTES</b></p> <p>**Un adulte comprend tout le personnel de l'école, les suppléants, les parents, les visiteurs et les bénévoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je m'exprime avec politesse.</li> <li>- Je respecte la décision et les consignes de l'adulte.</li> </ul>	<p>Selon la sévérité de l'infraction, un geste réparateur sera fait de la part de l'élève ou une conséquence sera donnée à l'élève.</p> <p>Un geste réparateur efficace en rapport avec l'erreur et qui est une compensation suffisante pour le manque doit être décidé et fait par l'élève.</p> <p><b>QUELQUES FORMES DE GESTES RÉPARATEURS POSSIBLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Remettre en état</li> <li><input type="checkbox"/> Rembourser</li> <li><input type="checkbox"/> Dire deux choses positives à propos de la personne</li> <li><input type="checkbox"/> Donner de son temps</li> </ul>

<p><b>RESPECT DES ÉLÈVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je traite les autres élèves comme j'aime être traité.</li> <li>- Je reconnais et respecte que les élèves ont eux aussi droit à l'erreur et je leur donne la chance de s'améliorer.</li> <li>- Je respecte que chaque élève a le droit d'apprendre dans un milieu calme et sécuritaire.</li> <li>- J'accepte et je respecte les différences des autres.</li> <li>- Je respecte les autres en ne faisant preuve d'aucune forme d'intimidation (voir la définition, les gestes réparateurs et les conséquences ci-haut)</li> <li>- J'avertis un membre du personnel si je suis témoin de conflit ou d'intimidation</li> <li>- Je respecte les effets personnels des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Lettre d'excuses</li> <li><input type="checkbox"/> Travaux communautaires</li> <li><input type="checkbox"/> Service rendu</li> </ul> <p><b>CONSÉQUENCES POSSIBLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Manque d'une ou de plusieurs récréations</li> <li><input type="checkbox"/> Réflexion</li> <li><input type="checkbox"/> Communication avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Retrait interne au bureau</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension</li> </ul>
---	---



<b>RESPECT DES LIEUX</b>	<b>GESTES RÉPARATEURS</b>
<p><b>À BORD DE L'AUTOBUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je communique en français avec les élèves.</li> <li>- Je n'utilise pas de langage inapproprié ou vulgaire.</li> <li>- L'autobus est un privilège.</li> <li>- L'autobus est une extension de l'école et je dois respecter les mêmes règlements qu'à l'école.</li> <li>- Je dois me conformer aux directives du conducteur ou de la conductrice.</li> <li>- Je dois me présenter à mon arrêt d'autobus au moins 5 minutes avant l'heure prévue.</li> <li>- En montant dans l'autobus, je dois rester en ligne et éviter de me tirailler.</li> <li>- Je dois me diriger directement à ma place et y demeurer assis jusqu'à destination en regardant vers l'avant et en ne bloquant pas l'allée.</li> <li>- Je dois rester assis <u>en tout temps</u> quand l'autobus est en marche.</li> <li>- Je ne touche pas aux portes et aux sorties de secours.</li> <li>- Je demande au conducteur ou à la conductrice la permission d'ouvrir les fenêtres.</li> <li>- Je ne lance pas d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.</li> <li>- Je contribue au maintien de la propreté de l'autobus.</li> <li>- Je ne mange pas et ne bois pas dans l'autobus.</li> <li>- Je garde mes mains, ma tête ou mes pieds à l'intérieur.</li> <li>- Durant le trajet, je ne dois pas crier, siffler ou faire des interpellations bruyantes.</li> </ul>	<p>En cas de problèmes ou de comportements inacceptables qui se répètent à bord d'un autobus scolaire, le chauffeur d'autobus avise la direction en lui remettant un rapport d'autobus. La direction rencontre l'élève afin de corriger la situation. Une lettre est envoyée aux parents ou tuteurs pour les mettre au courant et faire appel à leur collaboration. Chaque rapport reçu est envoyé aux parents, tutrices et tuteurs.</p> <p><b>1<sup>re</sup> fois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le conducteur ou la conductrice partage son inquiétude concernant le comportement d'un(e) élève. Par la suite, la direction discutera de la situation avec l'élève concerné et conserve un dossier de l'incident.</li> </ul> <p><b>2<sup>e</sup> fois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La direction communique avec les parents, tutrices ou tuteurs de l'élève afin</li> </ul>



- Je ne dois pas utiliser d'appareil électronique personnel pendant le trajet (appel téléphonique, textos, médias sociaux, caméra, vidéo.)
- Je dois m'éloigner du véhicule (3 mètres) immédiatement lors de la descente et suivre les directives du conducteur ou de la conductrice avant de traverser.
- Je dois transporter mon ballon dans un sac en plastique pendant le trajet vers l'école et de retour à la maison.
- Je respecte le rôle des brigadiers et des brigadières d'autobus.

de les sensibiliser à la situation et au manque de coopération de l'élève.

### 3<sup>e</sup> fois :

- Pour des raisons de sécurité, la direction de l'école pourrait suspendre, pour un certain nombre de jours ou indéfiniment, le privilège d'utiliser le transport scolaire.

Lorsqu'un élève ne rend pas son livre emprunté de la bibliothèque, les conséquences suivantes appliqueront :

### 1<sup>er</sup> retard :

- Avis écrit (mat à la 3<sup>e</sup> année), avis oral (4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année), pas de prêt

### 2<sup>e</sup> retard :

- Avis écrit, pas de prêt

### 3<sup>e</sup> retard :

- Une facture est envoyée à la maison comprenant le coût de la ressource. Si la ressource est retournée en bon état, la bibliothèque remboursera le montant payé.

## À LA BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque est un lieu important où chaque semaine tous les élèves peuvent emprunter des livres afin d'explorer, de découvrir ou d'approfondir des genres littéraires.

### Je suis responsable de ce que j'emprunte:

- Ni mes parents ni moi n'essayons de réparer un livre brisé. Je le rapporte tel quel à la bibliothèque et j'avertis la bibliothécaire.
- Je n'écris pas dans les livres, sous aucun prétexte.
- Je transporte toujours les livres dans un sac quand je sors de l'école. Si mon sac peut laisser entrer l'eau, je place les livres dans un sac de plastique scellé (par ex., sac Ziploc).
- Si je perds ou endommage un livre, je devrai le rembourser même si je l'avais prêté à un ami ou un parent.

## DANS LES CORRIDORS

- Je me déplace en silence ou en chuchotant.
- Je circule en respectant le rang et l'espace de l'autre.
- Je range mes effets personnels dans l'espace désigné.



## AU GYMNASÉ

- J'apporte et je porte des vêtements de rechange (uniquement pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année) et des espadrilles propres à chaque leçon.
- Je suis respectueux et calme en tout temps dans le vestiaire et je me prépare rapidement.





- Je remets tous les articles retrouvés dans les vestiaires à l'enseignant(e).
- J'enlève mes bijoux.
- J'attache mes lacets.
- Si j'ai les cheveux longs, je les attache.
- Je prends soin de l'équipement de sport.
- Je respecte les règles de sécurité en tout temps.
- Je participe avec un bon esprit d'équipe.

#### LORS D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

- Je respecte les lieux et les gens qui m'accueillent.
- Je représente mon école avec fierté.
- Je parle en français.
- J'affiche avec fierté ma foi et ma culture.
- Je respecte les règles des lieux.



#### DANS LES PORTATIVES

- En arrivant à l'école, je me dirige directement à ma portative.
- Je demande la permission de l'adulte avant de quitter la portative.
- L'adulte me passera la carte d'accès et je comprends que j'en suis responsable.
- Je marche, toujours en dyade, de la portative à l'école et vice versa.

#### DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

- Je respecte les espaces de jeu.
- Je rapporte les dangers aux surveillants.
- Je signale les conflits ou les cas d'intimidation aux surveillants.
- La pelouse, la neige, les roches doivent demeurer au sol.
- Je respecte l'environnement naturel (la nature) dans la cour d'école et je ne brise pas les branches des arbres.
- Je m'habille en fonction de la météo.
- Je porte un pantalon de neige et des bottes pendant l'hiver et selon les conditions météorologiques.
- Je fais l'effort d'inclure tous ceux et celles qui désirent jouer avec moi.
- Je respecte le matériel disponible et la structure de jeu.
- Je respecte les consignes de tous les adultes comme je respecte les membres du personnel (p. ex., les surveillants du midi, les bénévoles, les parents et autres).
- Je dois sortir à la récréation chaque jour sauf si j'ai une note d'un médecin expliquant pourquoi je dois rester à l'intérieur.



#### AU GYMNASSE LORS D'UNE RÉCRÉATION INTÉRIEURE

- Je reste assis dans la zone assignée à ma classe.
- Je joue aux jeux fournis dans les bacs (pour les portatives).
- Je demeure au gymnase en tout temps sans circuler dans les couloirs. Si je dois quitter le gymnase, je demande la permission à la personne qui surveille.
- À la cloche, je me place en rang. Mon enseignant me rencontrera au gymnase.

#### AU SECRÉTARIAT

- Le secrétariat est un lieu de travail pour la direction, la secrétaire ainsi que pour les consultants externes du conseil scolaire.
- Je garde le silence et je m'adresse d'un ton calme et poli.

#### AUX TOILETTES

- Je comprends que les toilettes ne sont pas un lieu pour jouer.
- Tout cas de vandalisme sera adressé par la direction et signalé aux parents.
- Je respecte l'espace personnel des autres.
- Je lave mes mains avant de sortir.
- Je m'assure que l'endroit est propre avant de quitter les lieux.
- Je rapporte tout danger et bris à mon enseignant ou au secrétariat.

#### DU MILIEU SCOLAIRE, DES BIENS D'AUTRUI ET DES BIENS COMMUNS

- Je respecte le milieu scolaire en prenant soin des manuels et des outils scolaires, de l'ameublement, de l'environnement intérieur et extérieur.
- Je respecte les biens d'autrui, car la propriété de chacun en est la sienne uniquement.

### RESPECT DES RÈGLEMENTS

Le conseil d'école et les parents de l'ÉEC Le-Petit-Prince ont choisi de mettre en vigueur une politique d'uniforme depuis janvier 2004. Les familles ont le choix de magasiner chez « DGN Kilters » (fournisseur d'uniforme) ou dans tout autre établissement commercial. Pour maintenir l'identité de l'école et des élèves, l'écusson de l'école doit être apposé sur le polo. Les parents, tutrices et tuteurs peuvent également acheter les écussons à apposer sur les polos par le biais de School Day.

#### ARTICLES ACCEPTÉS POUR L'UNIFORME SCOLAIRE

**LE HAUT** Chandail polo blanc ou bleu-marine (manches courtes ou longues) **avec** l'écusson de l'école  
Chandail coton ouaté blanc, bleu marine avec l'écusson de l'école

**LE BAS** Jupe-culotte bleu-marine (mi-cuisse – au bout des doigts) ou robe « tunique » bleu-marine  
Short style « Bermuda » bleu-marine  
Pantalon bleu marine (les pantalons ayant des symboles de sport, des pantalons de yoga et des « leggings » ou des pantalons moulants sont interdits)

#### DANS LES

#### PIEDS

**Intérieur :**  
Pour des raisons de sécurité et de propreté, nous demandons que les élèves aient une paire de chaussures à semelles non marquantes **pour l'intérieur seulement**. Ces chaussures peuvent être les espadrilles que l'élève porte pour l'éducation physique (pour des raisons de sécurité, les « flip-flops » et « crocs » sont interdits, seules les

### GESTES RÉPARATEURS

Lorsqu'un élève ne porte pas son uniforme convenablement, comme indiqué dans cette politique, les conséquences suivantes appliqueront :

#### 1<sup>re</sup> fois :

- un avis verbal à l'élève de la part du membre du personnel enseignant (classe titulaire)

#### 2<sup>e</sup> fois :

- un avis écrit à l'élève et aux parents, tutrices ou tuteurs de la part du membre du personnel enseignant (classe titulaire)

#### 3<sup>e</sup> fois :

- un avis écrit à l'élève et aux parents, tutrices ou tuteurs de la part de la direction

sandalettes ayant une ganse et les orteils couverts sont acceptables).

**Extérieur :**

Souliers et bottes d'extérieur

**4<sup>e</sup> fois :**

- un appel téléphonique aux parents, tuteurs ou tuteurs de la part de la direction afin de leur demander d'apporter les vêtements appropriés à l'école

**TENUE VESTIMENTAIRE**

Je respecte toutes les composantes de l'uniforme scolaire en tout temps.

- Ma tenue vestimentaire est propre, soignée et décente.
- Je ne porte pas de chapeau, de casquette et de bandana dans l'école.
- Le port de chandail qui ne fait pas partie de l'uniforme est interdit (par ex., un chandail de type « hoodie » ou un chandail avec un nom de marque autre que celui de LPP.
- Le jeans et le pantalon de sports ou pantalon coton ouaté sont interdits.
- Les pantalons coton ouaté bleu marin et sans logo sont permis seulement pour les élèves de maternelle/jardin d'enfants.

**Lors d'une journée de port libre :**

- Je peux porter des jeans propres (sans trous).
- Je ne porte pas de gilet ou de robes à bretelles spaghetti ou trop étroites. La longueur du gilet doit couvrir le ventre (même lorsque les bras sont levés) et aussi couvrir le dos. La longueur du pantalon court doit être acceptable (mi-cuisse).
- Les messages ou images vulgaires, violents, sexuels, abusifs ou inappropriés sur les vêtements sont interdits.

**UTILISATION DES TECHNOLOGIES**

L'utilisation des technologies est un privilège.

- Je lis et je signe le contrat d'engagement au code de conduite. (voir contrat à la fin de la section)
- Je respecte les directives administratives de l'école ainsi que les règlements du code de conduite du Conseil scolaire.
- Je demande la permission à un membre du personnel avant d'utiliser les ordinateurs, les tableaux blancs interactifs, etc.
- Je demande en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un travail.
- Lorsque je suis témoin de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou d'une problématique éthique ou technique, j'informe un adulte.
- Je me sers des outils informatiques, de mon courriel ainsi que de l'Internet pour des **travaux et activités scolaires seulement**. La transmission de matériel ou d'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse est strictement interdite.
- Je ne téléchargerai aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique (p. ex., les jeux).
- Je ne partage pas mon compte et mon code d'utilisateur avec un autre élève.
- Je respecte la vie privée des gens (informations confidentielles).



### **OBJETS INTERDITS (À BORD L'AUTOBUS ET SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE)**

Pour prévenir les blessures, les accidents, le vol et les conflits entre élèves, les objets suivants sont interdits :

- les planches à roulettes;
- les ballons personnels;
- les trottinettes;
- les patins à roues alignées;
- les espadrilles à roulettes;
- les parapluies aux récréations;
- les loupes et les ciseaux dans la cour d'école;
- les petits objets (Legos, Beyblades, cartes Pokemon et autres);
- tout objet représentant la violence;
- tout objet dangereux;
- tabac, alcool, matériel inapproprié, drogue.

Afin de prévenir les blessures et le vol, à moins d'une activité spéciale de classe ou d'école, les élèves n'ont pas le droit d'avoir d'appareil électronique, de jeux électroniques, de téléphone cellulaire, de bâton de baseball ou de bâton de hockey à l'école. La direction se donne le droit de confisquer l'objet afin de le remettre aux parents.



Pour les enfants dont les parents ont remis un téléphone cellulaire pour des raisons de sécurité, celui-ci devra être entreposé dans le sac à dos de l'enfant pendant toute la durée de la journée scolaire.

## **INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS**

### **\* ASSIDUITÉ \***

Nous visons à responsabiliser les élèves en ce qui concerne la ponctualité et l'importance de l'assiduité pour la réussite scolaire. Veuillez garder votre enfant à la maison seulement lorsqu'il ou elle est malade. Merci d'éviter les prises de rendez-vous pendant les heures d'école dans la mesure du possible.

<b>HEURES DE CLASSE</b>	Les heures de l'école sont de 9h10 à 15h40. La surveillance des élèves est à partir de 9h10 seulement. Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants avant 9h10. Aucun enfant ne peut être laissé au foyer de l'école. Aucun enfant ne peut être laissé à l'extérieur devant l'école avant 9h10 sans un adulte accompagnateur.
<b>ARRIVÉE TARDIVE</b>	Si votre enfant est déposé après 9h15, veuillez l'accompagner au secrétariat, et ce pour sa sécurité. Il/elle recevra un billet de retard. Ceci sera consigné dans le registre d'assiduité. Aucun parent ne peut accompagner son enfant dans les corridors ou dans la classe pendant les heures d'école.

 <p><b>ABSENCES</b></p>	<p>Si votre enfant est en retard ou absent de l'école, <u>veuillez nous en avertir en laissant un message sur la boîte vocale de l'école au 905-832-3153 avant le début des classes</u> ou en envoyant un courriel à <a href="mailto:lpp-infocom@cscmonavenir.ca">lpp-infocom@cscmonavenir.ca</a> et à l'enseignant(e) titulaire de votre enfant.</p> <p>Si vous décidez de passer à l'école prendre votre enfant au courant de la journée ou à la fin des classes, vous devez communiquer par téléphone au secrétariat <b>avant 13h</b> de cette même journée. Nous ne pouvons pas accommoder de demandes de dernière minute (après 13h).</p>
<p><b>Procédures lorsque le parent vient chercher son enfant à l'école</b></p> 	<p>Lorsque vous passerez à l'école au courant de la journée scolaire et <b>avant 15h15</b>, vous aurez accès au stationnement de l'école. Vous pourrez entrer par les portes principales de l'école en utilisant la sonnette. Avec un préavis, votre enfant sera prêt pour vous au bureau. Vous devrez signer le registre de départ avant de quitter les lieux avec votre enfant.</p> <p>Lorsque vous passerez à l'école prendre vos enfants à la fin des classes (<b>entre 15h30-15h40</b>), nous vous demandons de garer votre véhicule <b>dans la rue Avro devant l'école</b> et de vous diriger vers la <b>porte principale</b> de l'école. Aucun véhicule ne devrait être garé dans la voie d'accès des autobus scolaires ni le long du trottoir de l'école qui est un couloir réservé aux pompiers.</p> <p><b>Départ avec les parents :</b> Les élèves qui partent régulièrement, occasionnellement ou exceptionnellement avec leurs parents se rendent au foyer de l'école à la cloche de 15h40. Un membre du personnel sera aux portes pour accueillir les parents avec le registre de départ. Les élèves seront alignés le long du corridor à l'intérieur de l'école.</p> <p>Aucun parent n'a la permission de circuler dans l'école pendant les heures de classe pour des raisons de sécurité.</p>
<p><b>Transport scolaire</b></p> <p><b>FRANCOBUS</b> <b>1-800-749-0002</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>ANNULATION DU TRANSPORT SCOLAIRE</b></p> <p>Ce sont les autorités du conseil scolaire qui décident d'annuler le service de transport lorsque les conditions ne sont pas favorables.</p> <p>Si les autobus sont annulés le matin, ils sont également annulés en fin de journée donc vous devez assumer le transport de votre enfant en respectant l'heure de la fin de la journée scolaire (15h40). Vous pouvez consulter le site du Conseil pour connaître les autobus qui sont annulés <a href="http://www.cscMonAvenir.ca">http://www.cscMonAvenir.ca</a>. Nous vous encourageons à vous abonner sur le site de Francobus pour recevoir les avis de retards et d'annulations pour le parcours de vos enfants par courriel :</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.francobus.ca">www.francobus.ca</a></p>
<p><b>COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE</b></p>	<p><b>Pour parler à un membre du personnel ou à la direction, nous vous prions de fixer un rendez-vous au préalable.</b></p> <p>Au cours de la journée scolaire, la priorité est d'offrir aux élèves la meilleure éducation qui soit, tout en veillant au bien-être et à la sécurité de chacun. C'est pourquoi le personnel enseignant ne peut pas répondre aux courriels durant les heures de classe. Une réponse suivra dans les 48 heures ouvrables. En cas d'urgence, il faut</p>

	communiquer directement avec le secrétariat de l'école. La boîte vocale est vérifiée 3 fois par jour et les messages qui y sont laissés sont retournés dans les 24h ouvrables. Merci de collaborer de bonne foi et d'entretenir avec nous des relations cordiales. Vos enfants bénéficieront d'un milieu de vie et d'apprentissage sain, positif et sécuritaire.
<b>VOYAGES DE LONGUE DURÉE</b>	Nous encourageons les familles à voyager pendant les périodes de congé afin de minimiser les interruptions dans l'apprentissage des élèves. L'école fournira un plan de travail seulement dans le cas où l'absence est plus longue que 14 jours ouvrables. Le plan de travail est conservé au dossier scolaire de l'élève.

## \* PHILOSOPHIE ET POLITIQUE DES DEVOIRS \*

- L'école n'est pas le seul lieu d'apprentissage.
- L'apprentissage est à la fois académique et social. Nous cherchons à développer des habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail.
- Les devoirs visent à augmenter le sens de responsabilité des élèves face à leur apprentissage.
- Les devoirs devraient être la responsabilité de l'enfant, mais l'implication d'un parent, tuteur ou tuteur est souhaitable au préscolaire et au primaire et au besoin au cycle moyen.
- Les devoirs devraient être une occasion de rapprochement et non de conflit entre les parents et les enfants.
- Les tâches assignées en devoirs sont des activités de consolidation qui visent à travailler le transfert des concepts enseignés en salle de classe.
- Les nouveaux concepts doivent être enseignés en classe et non à la maison.
- La lecture quotidienne en français est fortement encouragée afin de bâtir le vocabulaire de l'enfant.
- Le travail incomplet de la journée peut être donné à compléter à la maison.
- Au préscolaire, une feuille de route hebdomadaire sera envoyée à la maison.
- Au primaire, une feuille de route hebdomadaire ou bimensuelle sera envoyée à la maison.
- Au moyen, une feuille de route mensuelle vous sera envoyée avec les grandes lignes de la planification en plus des feuilles de devoirs au quotidien.



### DURÉE MOYENNE DES DEVOIRS SELON LE CYCLE

À noter que la durée mentionnée ci-dessous pourrait être modifiée selon les besoins de chaque enfant.

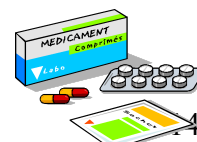
Cycle primaire	1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> année	10 à 30 minutes par jour
Cycle moyen	4 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	40 à 60 minutes par jour

## \* CONSEIL D'ÉCOLE \*

Le conseil d'école est composé d'un groupe de parents bénévoles ainsi qu'une représentation du personnel de l'école et de la communauté. Le comité se rencontre une fois par mois. Les élections ont lieu lors de la première réunion au mois de septembre.

## \* ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS \*

Le Conseil scolaire a une politique précise au sujet de l'administration de médicaments (sans ou avec ordonnance) par le personnel de l'école. Si votre enfant doit prendre des médicaments au cours de



la journée, prière de les faire parvenir **au secrétariat** dans le contenant original avec le formulaire « Administration de médicaments » disponible au Secrétariat.

## \* ALLERGIES ALIMENTAIRES / DÎNER ET COLLATIONS SANTÉ \*

Certains de nos élèves souffrent d'allergies très graves aux arachides et aux noix. Puisque la contamination pourrait avoir des conséquences très sérieuses, veuillez vous assurer que les collations et le dîner de votre enfant ne contiennent pas d'aliments contenant des noix, du beurre d'arachides ou bien qui ont pu être en contact avec ces substances. Ceci est en lien avec la loi Sabrina. Nous vous recommandons tout aliment ayant un logo comme le suivant :



De plus, nous vous demandons de ne pas partager la nourriture avec les élèves de la classe de votre enfant, lors d'une célébration avec la classe. Aucune exception ne sera faite à ce sujet pour les fêtes ou les occasions spéciales (p. ex., les anniversaires, Pâques, Noël, la dernière journée d'école et autres). Ceci inclut les bonbons, les friandises, les chocolats, les pâtisseries, les gâteaux et autres ne sont pas permis.

Si votre enfant désire faire un partage avec ses camarades de classe pour son anniversaire, nous vous suggérons les items suivants : des effaces, des crayons, des autocollants, un livre à être lu par les membres du personnel enseignant ou votre enfant et autres...

Nous encourageons les élèves à manger des collations nutritives et des dîners santé (p. ex., des fruits, des légumes, un yogourt, du fromage et autres) tout en protégeant l'environnement en utilisant des contenants réutilisables. De plus, nous demandons aux enfants d'utiliser seulement un contenant incassable pour l'eau bue en salle de classe.

Dans le cas exceptionnel que votre enfant doit manger un repas d'une restauration rapide, il devra manger son dîner au secrétariat.

## \* INFORMATIONS PAROISSIALE \*

La **mission catholique Saint-Frère-André** vous offre une appartenance communautaire ainsi que la préparation de vos enfants aux sacrements de l'Église. La messe du dimanche a lieu à l'École secondaire catholique Renaissance à 10h au 700, Bloomington Ouest à Aurora. Site web : <http://www.ccrs.com/>



Adresse postale :

14845 Yonge Street - Unité # 6, Suite 258, Aurora, ON, L4G 6H8

courriel : [info@saint-frere-andre.ca](mailto:info@saint-frere-andre.ca) Téléphone : 1-877-974-7455

**CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU CSC MonAvenir  
ET AU CODE DE CONDUITE DE  
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE LE-PETIT-PRINCE**

**Pour l'élève :**

Par la présente, je, \_\_\_\_\_, m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les attentes du **Code de conduite** de l'École élémentaire catholique Le-Petit-Prince et du **Code de conduite** du CSC MonAvenir.

Je m'engage à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Je comprends que toutes formes d'intimidation ne seront pas tolérées et je signalerai tout incident dont je suis impliqué ou témoin tout en respectant les étapes d'intervention suivantes : « Arrêter, Nommer et Signaler ». Je m'engage à régler mes conflits de manière pacifique.

De plus, j'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique et le code d'utilisation d'Internet et des technologies comme outil pédagogique auquel sont soumis les utilisateurs du CSC MonAvenir et je m'engage à respecter les politiques de l'école et du CSC MonAvenir.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

**Pour les parents, tutrices ou tuteurs :**

Nous, \_\_\_\_\_, avons pris connaissance du **Code de conduite** de l'école. Nous en avons discuté avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue et de la culture française et des valeurs chrétiennes.

Nous collaborerons de manière constructive avec les intervenants et intervenantes de l'école si notre enfant est impliqué dans des actes d'intimidation ou autres comportements qui pourraient nuire au climat scolaire. Nous nous engageons à aider notre enfant à résoudre ses conflits de manière pacifique.

De plus, nous avons discuté du code d'éthique et du code d'utilisation d'Internet et des technologies du CSC MonAvenir avec notre (nos) enfant (s) et nous nous engageons à les faire respecter.

Signature d'un parent, tutrice ou tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant(e) titulaire : \_\_\_\_\_